

Lancement du dossier médical partagé en France

Abderrahim DERRAJI - 2018-11-06 16:19:46 - Vu sur pharmacie.ma

Une campagne grand public démarrera ce soir sur les chaînes de télévision de l'Hexagone pour inciter les français à ouvrir un Dossier médical partagé (DMP).

Pour ce faire, Ils devront soit créer eux mêmes leur DMP via le site web www.dmp.fr ou se faire aider par des agents de la caisse d'assurance-maladie ou par des professionnels de santé, notamment les pharmaciens sur lesquels l'assurance-maladie place beaucoup d'espoir pour booster le nombre de création de DMP.

Le directeur général de l'assurance-maladie, Nicolas Revel, a salué, lors du lancement officiel du DMP, la contribution des officinaux « qui ont accepté de s'engager dans la création du DMP ». Il s'est également félicité de la cadence actuelle de création des DMP par les pharmaciens. En effet, 8000 pharmacies ont créé, depuis juillet dernier, 300?000 DMP et le DG de l'assurance maladie table sur 40 millions d'ouvertures de DMP d'ici 2022.

Le Dossier médical partagé est un carnet de santé numérique qui conserve et sécurise les informations de santé des malades : traitements, résultats d'examens, allergies. Le DMP leur permet de les partager avec les professionnels de santé de leur choix.